

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de communauté

Séance du Jeudi 29 juin 2023

Publié le : 12/07/2023

Membres du Conseil en exercice : 123

Le Conseil de communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 37, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75

La séance est ouverte à 18h30 et levée à 22h56.

Étaient présents : **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question 8), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET (à partir de la question 2), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Benoit CYPRIANI (à partir de la question 33), Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question 10), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question 12 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question 9 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question 9 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay :** M. Gilles ORY **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Chalèze :** M. René BLAISON **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Samuel VUILLEMIN **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz :** M. Franck BERNARD **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'ognon :** M. Jean-François MENESTRIER **Devecey :** M. Gérard MONNIEN **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS **Francois :** M. Emile BOURGEOIS **Geneuille :** M. Patrick OUDOT **Gennes :** M. Jean SIMONDON **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à partir de la question 10) **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Roset-Fluans :** M. Dominique LHOMME **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Thise :** M. Pascal DERIOT **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley :** M. Franck RACLOT **Vorges-les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Besançon :** Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Saïd MECHAI, Mme Juliette SORLIN, Mme Sylvie WANLIN **Beure :** M. Philippe CHANEY **Boussières :** M. Eloi JARAMAGO **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Byans-sur-Doubs :** M. Didier PAINÉAU **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champoux :** M. Romain VIENET **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** Mme Lucie BERNARD **Noironte :** M. Claude MAIRE **Novillars :** M. Bernard LOUIS **Pirey :** M. Patrick AYACHE **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER **Saône :** M. Benoit VUILLEMIN **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Vesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY **Villars Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Nicolas BODIN

Procurations de vote : M. Guillaume BAILLY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question 7 incluse) ; Mme Frédérique BAEHR à M. Sébastien COUDRY ; Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM ; M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU ; Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Anthony POULIN ; Mme Claudine CAULET à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 1 incluse) ; Mme Aline CHASSAGNE à M. Olivier GRIMAITRE ; M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI ; M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET ; M. Benoit CYPRIANI à Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question 32 incluse) ; Mme Sadia GHARET à M. André TERZO ; M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE ; M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question 9 incluse) ; Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT ; Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question 13) ; Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Damien HUGUET ; M. Jean-Hugues ROUX à M. Yannick POUJET (à compter de la question 10) ; Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF ; M. Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question 10) ; Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN ; M. Eloy JARAMAGO à M. Denis JACQUIN ; M. Christian MAGNIN-FEYSOT à M. René BLAISON ; Mme Martine LEOTARD à M. Jean-Marc BOUSSET ; M. Jean-Pierre JANNIN à M. Claude GRESSET-BOURGEOIS ; M. Hugues TRUDET à M. Philippe SIMONIN ; M. Patrick CORNE à Mme Valérie MAILLARD ; M. Philippe PERNOT à M. Aurélien LAROPPE ; M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question 9 incluse) ; M. Pierre CONTOZ à M. Jean-Michel CAYUELA ; M. Claude MAIRE à M. Florent BAILLY ; M. Patrick AYACHE à M. Gabriel BAULIEU ; M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR ; M. Ludovic BARBAROSSA à M. Anthony NAPPEZ ; M. Jean-Marc JOUFFROY à M. Yves MAURICE ; M. Damien LEGAIN à M. Dominique LHOMME

Délibération n°2023/2023.06548

Rapport n°41 - Création du comité des partenaires de la mobilité issu de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)

Création du comité des partenaires de la mobilité issu de la loi d'Orientation des Mobilités (LOM)

Rapporteur : Mme Marie ZEHAF, Vice-Présidente

	Date	Avis
Commission n° 5	31/05/2023	Favorable
Bureau	15/06/2023	Favorable
Conseil de Communauté	29/06/2023	Favorable

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

La communauté urbaine en tant qu'Autorité Organisatrice des Mobilités, est tenue d'instaurer un Comité des partenaires de la mobilité, conformément à la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 et notamment l'article L.1231-5 du Code des Transports. Cette instance vise à garantir un dialogue permanent avec les financeurs des services de mobilités, au travers de recettes et de la fiscalité locale, et les bénéficiaires des services mis en place.

La loi Climat et résilience du 24 août 2021 élargit le champ d'action à l'évaluation de la politique de mobilité de l'autorité organisatrice. Elle précise que ce Comité associe à minima des représentants des employeurs et des associations d'usagers ou d'habitants ainsi que des habitants tirés au sort. Il revient à GBM de fixer la composition et les modalités de fonctionnement de ce Comité des Partenaires.

I. Rappel du cadre réglementaire

En application de l'article L.1231-5 du Code des transports, les autorités organisatrices de la mobilité sont tenues de mettre en place un comité des partenaires de la mobilité. Ce comité est une instance de dialogue.

Le comité des partenaires de la mobilité associe a minima des représentants des employeurs et des associations d'usagers ou d'habitants, ainsi que des habitants tirés au sort.

Ce comité est consulté au moins une fois par an, et avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité, de la politique tarifaire ainsi que sur la qualité des services et l'information des usagers mise en place. Il doit également être consulté avant toute instauration ou évolution du taux du versement destiné au financement des services de mobilité et avant l'adoption du document de planification élaboré au titre du III de l'article L. 1231-1-1 du code des transports.

Les avis rendus par le comité sont consultatifs.

II. Proposition de création d'un comité des partenaires de la mobilité

1. Composition du comité des partenaires de la mobilité

Il est proposé que le comité des partenaires de la mobilité de GBM soit composé de la Présidente de Grand Besançon Métropole ou son représentant (VP aux Mobilités durables), présidente du comité, et de 39 membres sur la base d'une décomposition en 4 collèges :

Collège des représentants des employeurs et du monde économique : 13 membres

- MEDEF : Mouvement des entreprises de France
- Union des commerçants de Besançon
- Besançon and Co

- Association Lafayette
- Groupement Economique de l'Est (GE-EST)
- Chambre de commerce et d'industrie
- Chambre des métiers et de l'artisanat
- Chambre d'agriculture
- CPME 25 : Confédération des PME du Doubs
- Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Besançon
- Ville de Besançon
- Grand Besançon Métropole
- Université de Franche-Comté

Collège des représentants des usagers : 16 membres

- Habitants, citoyens : Conseil de développement participatif du Grand Besançon.
- Cyclistes : Association vélo Besançon.
- Personnes à mobilité réduite : Commission Intercommunale d'Accessibilité, APF, ADAPEI, APEDA, CRESSDEV.
- Association d'insertion : Julienne Javel.
- Associations de défense des consommateurs et usagers : CLCV, UFC Que choisir, UDAF.
- Usagers du transport public : AUTAB.
- Prévention routière : Prévention routière.
- Association de protection de l'environnement : France Nature Environnement.
- Habitants volontaires issus du CDP : deux

Collège des représentants des institutions : 5 membres

- DREAL Bourgogne Franche-Comté
- DDT du Doubs
- Département du Doubs
- Région Bourgogne Franche-Comté
- ADEME

Collège des Transporteurs : 7 membres

- Fédération Nationale des Transports de Voyageurs
- CITIZ : autopartage
- JC DECAUX : VéloCité
- Organisation des transports routiers des PME : OTRE
- Fédération nationale des transports routiers : FNTR
- Autoroute Paris Rhin Rhône : APRR
- Le délégataire de transport public de GBM

2. Modalités de fonctionnement

Le Conseil communautaire doit valider le règlement intérieur du Comité des partenaires :

- La définition des missions du Comité des partenaires de la mobilité, dans le respect des obligations prévues par le code des transports
- La durée du mandat : 3 ans renouvelables.
- La périodicité des réunions :
 - La Présidente réunit le comité des partenaires de la mobilité au moins une fois par an et obligatoirement avant toute instauration ou modification du versement mobilité, avant l'adoption de tout plan de mobilité, avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité, de la politique tarifaire, mais également sur la qualité des services et l'information des usagers mise en place.
 - La Présidente peut réunir le comité toutes les fois qu'elle le juge nécessaire, notamment à l'occasion de l'évaluation de la politique de mobilité et sur tout projet de mobilité structurant.

- La convocation, transmise au moins 15 jours francs avant la réunion, comporte a minima les mentions suivantes : Date, heure et lieu de réunion ; Liste des sujets portés à l'ordre du jour.
- Les ordres du jour sont déterminés par la Présidente du comité des partenaires de la mobilité, qui prend en compte les éventuelles demandes formulées par les représentants des 4 collèges le composant
- En fonction de l'ordre du jour, le comité des partenaires peut, sur proposition de sa Présidente, inviter à participer à ses travaux, toute personnalité qualifiée, tout expert ou tout représentant institutionnel dont l'audition lui paraît utile.
- Un compte-rendu des réunions sera diffusé à l'ensemble des membres.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur la composition du Comité des partenaires de la mobilité ;**
- **se prononce favorablement sur les modalités de fonctionnement de ce comité ;**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à présider ce comité.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le secrétaire de séance,



Nicolas BODIN
Vice-Président

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon